

La règle d'or
La règle d'or

Le RESPECT

LE RESPECT D'AUTRUI

Je respecte, sans confronter, les directives données par tout membre du personnel.

Je vouvoie les adultes de l'école.

J'adopte des comportements qui ne nuisent pas aux autres.

Je prends mes responsabilités dans les travaux d'équipe.

J'adopte une attitude qui favorise un bon climat d'enseignement et d'apprentissage dans l'école.

J'adopte un comportement pacifique en évitant les menaces et/ou d'autres formes d'intimidation, qu'elles soient d'ordre verbal ou physique.

Je dois essayer de venir en aide aux personnes agressées.

Je dois m'efforcer de faire participer les élèves qui sont souvent exclus.

LE RESPECT DE SOI

J'assiste à tous mes cours et j'arrive à l'heure avec tout le matériel nécessaire.

Je fais tous mes devoirs et tous mes travaux à temps et le mieux possible.

Je m'abstiens de posséder, de consommer et de vendre de la drogue ou de l'alcool.

Je fais en sorte d'assurer ma sécurité et celle des autres en tout temps.

LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Je contribue à la propreté de mon école.

Je m'abstiens de voler ou d'endommager le bien commun et le bien d'autrui.

Code de vie 2011-2012

1.0 Insubordination

L'insubordination (refus d'obéir) n'est pas tolérée à l'école et est considérée comme un comportement grave. L'élève est tenu de s'identifier par sa carte d'étudiant.

2.0 Ponctualité

L'élève doit être entré en classe au son de la deuxième cloche.

3.0 Aires de circulation

3.1 Pendant les pauses et lors de la période du dîner, les élèves doivent utiliser la sortie arrière.

3.2 Il est interdit de flâner devant l'école pendant les pauses et lors de la période du dîner.

3.3 Dans l'école, il n'est pas permis de courir, de s'asseoir par terre et de flâner dans les corridors. Il est également interdit de circuler sans autorisation dans les corridors de l'étage à l'heure du dîner et avant 9 h 05 le matin.

3.4 Pendant les heures de cours, la cocarde est requise pour sortir de la classe.

3.5 Les élèves doivent manger dans les endroits prévus, soit à la cafétéria et au niveau inférieur de l'Atrium Marie-Soleil-Tougas.

3.6 Les planches à roulettes, les trottinettes et les patins à roues alignées ne peuvent être utilisés dans l'école. Par contre, un endroit est prévu sur la cour arrière pour pratiquer ces activités à l'heure du dîner.

4.0 Appareils de communication

Tout appareil personnel électronique ou de communication (CD, MP3, téléavertisseur, téléphone cellulaire, etc.) ne doit pas être visible ou utilisé en classe ou n'importe où dans l'école durant les heures de cours. Lorsqu'un appareil est confisqué, le parent de l'élève doit communiquer avec la direction afin de prendre rendez-vous. L'objet confisqué est ensuite remis au parent. Toute récidive peut entraîner un plus long délai avant la remise de l'appareil.

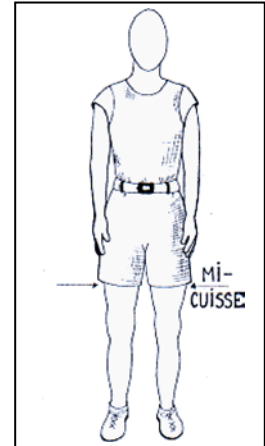
5.0 Tenue vestimentaire

5.1 L'élève doit toujours porter des vêtements propres, convenables, décents et adaptés aux différentes activités.

5.2 Les vêtements, coiffures et ornements qui véhiculent une image de violence, de racisme, de sexisme, de vulgarité, associée à la drogue ou à un groupe, de même que les vêtements visiblement indécents, débraillés ou troués ne sont pas acceptés à l'école. Tous les vêtements sans manches sont interdits. Le pantalon doit être à la bonne taille et porté décemment.

5.3 Le couvre-chef est interdit en tout temps et en tout lieu à l'école. L'élève doit l'enlever à l'entrée de l'école et le laisser dans son casier. Lorsqu'un couvre-chef est confisqué, il est remis à un membre de la direction.

5.4 Les manteaux, sacs à dos, sacs d'école et sacs à main sont aussi interdits dans les locaux de cours.



6.0 Copiage et plagiat

6.1 Il est interdit de copier, de plagier ou de collaborer à ces délits.

6.2 L'imitation de signature est également interdite.

7.0 Alcool, drogue

Il est interdit de consommer ou d'être sous l'effet d'une drogue, de vendre de la drogue ou de l'alcool, et de posséder tout instrument servant à transporter ou consommer de la drogue à l'école, dans les transports scolaires ou sur le temps d'école.

De plus, fumer et vendre des cigarettes sur le terrain de l'école n'est pas permis.

8.0 Familiarités inconvenantes

L'élève doit éviter les familiarités inconvenantes en milieu scolaire; les relations amoureuses entre jeunes doivent être empreintes de décence et de discrétion.

9.0 Violence

Il est interdit d'exercer sur une personne ou un groupe de personnes une forme quelconque de violence physique, verbale ou psychologique (bataille, taxage, intimidation, bousculade, gestes vulgaires, insultes, injures, menaces, etc.).

10.0 Environnement

Il est interdit de nuire à l'environnement et à la propreté des lieux (graffitis, bris de matériel, etc.). Le casier de l'élève doit être remis, à la fin de l'année, dans l'état où il était lorsqu'il en a pris possession.